

général se succèdent sans interruption. M. Thiers dirige toute la campagne ministérielle et électorale contre le maréchal de Mac-Mahon et se réjouit de toucher à la revanche du 24 mai.

La réunion électorale qui vient d'avoir lieu à Laon au profit des candidatures Waddington, Martinet et St-Vallier répond encore à l'une des instructions les plus expressément dictées par M. Thiers.

Avant d'être envoyé en province d'avoir, autant que possible, de ces réunions avant la nomination des députés, afin de lier d'avance le choix à ceux-ci. Les députés, conseillers généraux et d'arrondissement républicains s'étant prononcés, on espère que les conseils municipaux n'oseront aller contre et accepter les délégués décidés à voter suivant la consigne du sanhédrin.

Rien ne démontre mieux le vice de l'organisation électorale sénatoriale telle que l'a faite la loi constitutionnelle. Il était évident que les électeurs de droit, dont cette loi se bornait à reconnaître le privilège, se croiraient au-dessus des électeurs à désigner ultérieurement et s'efforceraient de peser sur ces derniers.

Notes que, pour cela, il n'est pas besoin d'une majorité. Aussi la réunion de Laon ne contenait que 13 conseillers généraux sur 38 et 17 ou 18 conseillers d'arrondissement, et ses résolutions n'en paraissent pas moins devoir déseiner la loi et les prophètes.

Dans l'Aude, les bonapartistes et les républicains de toutes nuances, Casimir Périeristes et radicaux ont déjà fait choix de leurs candidats pour le sénat et la Chambre des députés. Des conservateurs... Rien! Est-ce qu'il n'existe pas de conservateurs dans ce département? Il doit cependant y en avoir, puisqu'ils possèdent un important organe. Pourquoi donc le Progrès national garde-t-il le silence?

M. Léonce de Laillaye, le rédacteur en chef de ce journal, a fait bonne justice des sophismes et des conséquences qui remplissent le manifeste de M. Casimir Périer, notre excellent confrère termine par les observations suivantes: « En regardant de près, nous inclinons à croire que M. Casimir Périer, qui pose des conditions si difficiles à remplir pour l'avènement de sa République, n'est pas, au fond, aussi républicain qu'il en a l'air.

BULLETIN ECONOMIQUE

Les derniers avis de New-York nous apportent la nouvelle de plusieurs suspensions de paiements, dont voici les plus importantes.

J. et F. Pearsall, importateurs. Winthrop G. Bay et C^e, commissionnaires en marchandises. Henbach et Sikeis, négociants en perles.

225 créanciers de l'ancienne maison Dunbar, Sherman et C^e, demandaient, au courant de la dernière semaine de 1875, la déclaration de faillite judiciaire, ne pouvant pas s'entendre sur la distribution de l'actif existant.

On lit dans le Journal de Marseille: « Il existe à Barcelone, sur cette terre bénie qu'on appelle l'Espagne, une fabrique de faux billets de banque qui travaille pour l'exportation. En effet, ce ne sont pas des billets de la Banque espagnole que l'on imite, mais bien des billets de banque français que l'on vient changer en argent des Pyrénées. Ces billets sont, paraît-il, d'une imitation parfaite, et il en a été introduit et mis en circulation une grande quantité dans le Midi de la France, depuis Bayonne jusqu'à Toulon. Le 12 juin dernier, alors que l'attention de la police était depuis longtemps éveillée, on parvint à mettre la main sur un nommé Ardonani, qui cherchait à émettre des faux billets. De là mettre la main sur une bande, il n'y avait qu'un pas, et quelques jours après toute la famille des Ardonani et celle des Agnio, tous Espagnols, étaient arrêtés. Les faussaires ont comparu, au nombre de six, devant la cour d'assises du Lot et ont été condamnés: le nommé Esteban Agnio, principal accusé, à six ans de réclusion, et les autres accusés à cinq ans de la même peine. »

On lit dans le Quartier Real: « Un député légitimiste a envoyé de Paris au secrétaire de campagne de Sa Majesté la dépêche suivante, que nos lecteurs verront avec plaisir: « Les troupes alphonstines ne passeront pas par le territoire français. Le maréchal l'a formellement déclaré. » Personne ne saurait douter de sa parole. Cette dépêche peut être publiée. » « La conduite du maréchal Mac-Mahon, dans cette occasion, ne nous surprend point, et nous l'avions, au contraire, prévue. » « Un noble soldat, chef d'une nation aussi digne que la France, ne pouvait pas agir autrement. » « Nous n'avons jamais douté de la parole du maréchal. Nous douterions encore moins après une déclaration aussi formelle et nette que celle qu'il vient de faire. »

On lit dans le Journal de Marseille: « Il existe à Barcelone, sur cette terre bénie qu'on appelle l'Espagne, une fabrique de faux billets de banque qui travaille pour l'exportation. En effet, ce ne sont pas des billets de la Banque espagnole que l'on imite, mais bien des billets de banque français que l'on vient changer en argent des Pyrénées. Ces billets sont, paraît-il, d'une imitation parfaite, et il en a été introduit et mis en circulation une grande quantité dans le Midi de la France, depuis Bayonne jusqu'à Toulon. Le 12 juin dernier, alors que l'attention de la police était depuis longtemps éveillée, on parvint à mettre la main sur un nommé Ardonani, qui cherchait à émettre des faux billets. De là mettre la main sur une bande, il n'y avait qu'un pas, et quelques jours après toute la famille des Ardonani et celle des Agnio, tous Espagnols, étaient arrêtés. Les faussaires ont comparu, au nombre de six, devant la cour d'assises du Lot et ont été condamnés: le nommé Esteban Agnio, principal accusé, à six ans de réclusion, et les autres accusés à cinq ans de la même peine. »

On lit dans le Quartier Real: « Un député légitimiste a envoyé de Paris au secrétaire de campagne de Sa Majesté la dépêche suivante, que nos lecteurs verront avec plaisir: « Les troupes alphonstines ne passeront pas par le territoire français. Le maréchal l'a formellement déclaré. » Personne ne saurait douter de sa parole. Cette dépêche peut être publiée. » « La conduite du maréchal Mac-Mahon, dans cette occasion, ne nous surprend point, et nous l'avions, au contraire, prévue. » « Un noble soldat, chef d'une nation aussi digne que la France, ne pouvait pas agir autrement. » « Nous n'avons jamais douté de la parole du maréchal. Nous douterions encore moins après une déclaration aussi formelle et nette que celle qu'il vient de faire. »

On lit dans le Quartier Real: « Un député légitimiste a envoyé de Paris au secrétaire de campagne de Sa Majesté la dépêche suivante, que nos lecteurs verront avec plaisir: « Les troupes alphonstines ne passeront pas par le territoire français. Le maréchal l'a formellement déclaré. » Personne ne saurait douter de sa parole. Cette dépêche peut être publiée. » « La conduite du maréchal Mac-Mahon, dans cette occasion, ne nous surprend point, et nous l'avions, au contraire, prévue. » « Un noble soldat, chef d'une nation aussi digne que la France, ne pouvait pas agir autrement. » « Nous n'avons jamais douté de la parole du maréchal. Nous douterions encore moins après une déclaration aussi formelle et nette que celle qu'il vient de faire. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

DÉPARTEMENT DU NORD
Mairie de la Ville de Roubaix.

REVISION DES LISTES ELECTORALES.
(Exécution des décrets du 2 février 1852, 13 janvier 1866 et de l'art. 2 de la loi du 7 juillet 1874.)

Le maire de la Ville de Roubaix, chevalier de la Légion-d'Honneur, Donne avis que les tableaux de

rectification des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie (Bureau des listes électorales).

Les dits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant, tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, et le dimanche de 9 heures à midi.

Les demandes en inscriptions ou en radiations devront être formées dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Hôtel-de-Ville à Roubaix, le 15 janvier 1876,
Le Maire, C. DESCAT.

C'est par erreur que M. Delcourt-Tiers est porté comme absent à la séance du Conseil municipal du 13. Il était présent.

On lit dans l'Echo de la Frontière, de Valenciennes: « On nous assure que M. Thiers a écrit, il y a quelques jours, à Valenciennes, qu'il n'acceptait pas la candidature au Corps législatif, pour le canton de Bouchain, St-Amand et Condé. » « La lutte entre les trois avocats républicains aurait-elle, par hasard, effrayé l'illustre homme d'Etat, et n'aurait-il pas renoncé à mettre d'accord des citoyens qui s'entendent à vouloir passer trois par une porte, alors qu'on ne peut y passer que deux? C'est, en vérité, un problème insoluble, et on pourrait, sans légitimité, offrir un siège inamovible à celui qui saurait le résoudre. Aussi, comprenons-nous fort bien que M. Thiers y ait renoncé. »

On nous apprend que M. Desmoutiers pose sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Cambrai. On nous affirme également que M. Mention se présente comme candidat au Corps législatif dans les trois cantons d'Orchies, Marchiennes et Arleux.

Dans une réunion tenue dimanche à Maubuge, M. de Marcère a exposé son programme politique qui a été chaleureusement accepté par les personnes qui composaient l'auditoire. M. de Marcère se porte donc candidat dans la circonscription de Maubuge (Arrondissement d'Avesnes).

Voici les noms des nouveaux délégués cantonaux nommés en séance du 8 décembre 1875 par le Conseil départemental de l'instruction publique:

Canton de Lille-Nord-Est. — MM. Hélin, curé de Saint-Maurice-lez-Lille; Cuvelier, Jules, manufacturier à Fives et rue Royale, 53, Lille; Dujardin, Victor, notaire, boulevard de la Liberté, 125, Lille; Lechat, délégué pour le canton de Lille-Sud-Est.

Canton de Lille-Sud-Ouest. — M. Loyez, Ernest, en remplacement de M. Loyez, Henri, son père, démissionnaire.

Canton de Lannoy. — M. Destombes, curé-doyen, en remplacement de M. Delahaye, son prédécesseur, démissionnaire.

La commission d'instruction primaire du Nord ouvrira sa première session de 1876, à Lille, le lundi 6 mars. L'ordre des examens a été réglé ainsi qu'il suit:

Aspirantes. Brevet simple. — 1re série, lundi 6 mars, à huit heures du matin. 2e série, jeudi 9 mars à huit heures du matin. Matières facultatives, lundi 13 mars, à huit heures. Les examens ne seront pas publics. Aspirants. Brevet simple. — 1re série, lundi 20 mars, à huit heures du matin. 2e série, jeudi 23 mars, à huit heures du matin. Les examens seront publics. Les aspirantes à la direction des salles d'asiles seront examinées à la salle d'asile-modèle, rue des Rogations, à Lille, le jeudi 30 mars. Elle devront produire, avant le 20 février, leur acte de naissance constatant qu'elles ont vingt-et-un ans accomplis, et des certificats attestant leur moralité et indiquant les lieux où elles ont résidé, et les occupations auxquelles elles se sont livrées depuis cinq ans au moins.

Cette semaine, une foule nombreuse est recueillie accompagnant à sa dernière demeure M. Constant Cléty, peintre-décorateur, enlevé d'une manière si inattendue à sa famille et à ses nombreux amis. Tout ce monde montrait par sa présence l'intérêt que méritait, à si juste titre, cette famille si éprouvée et si digne d'estime.

Sur la tombe, M. Armand Labroy, confrère du défunt, a prononcé, au nom de la corporation des peintres, un discours qu'on nous prie d'insérer: « Avant que la terre ne couvre pour toujours les dépouilles de notre cher ami, je viens au nom de tous mes collègues rappeler ce que fut dans la vie privée Constant-Joseph Cléty. » « Je parlerai peu de son talent comme peintre-décorateur, la modestie, qui était son apanage, en souffrait; de l'avis de tous, il était notre maître et chacun de nous écoutait volontiers les leçons de son expérience. Honoré par lui d'une amitié toute particulière, je viens rendre un dernier hommage à celui qui fut bon époux, père dévoué pour ses enfants,

comme on en rencontre bien peu de nos jours; confrère et ami dévoué, toujours disposé à rendre service. » « Mon Dieu, que vos desseins sont impénétrables! vous séparez d'une manière si tragique un époux si tendrement aimé de la meilleure des épouses, un père chéri de ses cinq enfants à qui il montra toujours l'exemple de la bonté, de la loyauté et de l'honneur. » « Secondé par la compagnie que Dieu lui avait donnée; il avait parfaitement compris qu'une bonne éducation chrétienne était le plus beau legs que des parents puissent laisser à leurs enfants. Que de joies on éprouvait dans ce modeste intérieur, et qu'il était beau de le spectacle de cette famille où régnait toujours l'harmonie d'une franche cordialité, l'union et le respect; jamais on n'en sortait sans en être édifié et sans envier leur sort. » « Les enfants de M. Cléty se souviendront toujours que leur père leur a laissé un nom honorable entre tous et ils voudront le conserver sans tâche. » « Mon cher Cléty, nous ne nous disons pas adieu, mais au revoir dans l'éternité! »

On rapporte qu'un incendie considérable a éclaté cette nuit dans la filature de lin de M. Truffaut, maire de Willems. Nos renseignements ne nous permettent pas de dire aujourd'hui les dommages causés par le feu dans l'important établissement en question.

Il vient de passer à Roubaix une héroïne du vol, dont une spécialité était d'aller prendre logement chez divers aubergistes qu'elle dévalisait en se donnant des noms et des lieux d'origine variant suivant les places. Chez Sellose, cabaretier-logeur, rue de l'Alma, elle a pris le nom d'Eugénie Gourdin, soi-disant femme Duthoit, âgée de 32 ans et née à Hérin près de Valenciennes: Après quinze jours, elle disparaissait le 31 décembre dernier, emportant plusieurs effets d'habillements et cinq litres en étain, tout cela pour solder les frais de location.

Du 31 décembre au 8 janvier, elle s'installe chez Lampe, cabaretier, rue Vaucanson. Elle se nomme maintenant Virginie et n'est plus du village d'Hérin, mais de quelque autre lieu des environs de Valenciennes. Conclusion: elle enlève des objets de literie et des litres en étain qu'elle semble affectionner, et voilà Virginie disparue avec ses nouvelles dépouilles. On s'est alors mis sur ses traces. On a eu vent de son passage chez Joby, aubergiste sur la Grand-Place, mais elle n'a posé chez lui qu'une nuit, en se disant de Valenciennes.

Où est maintenant cette ingénieuse Eugénie, Virginie, etc., d'Hérin, de Fumars, de Valenciennes et d'ailleurs? Filée en Belgique, sans doute.

Les deux mauvais sujets, C. Lesur et L. Verdy, les auteurs de l'attaque nocturne dont nous avons parlé hier, ont été condamnés ce matin à chacun quinze jours de prison. Il paraît qu'ils étaient ivres et qu'ils cherchaient plutôt à se battre qu'à dévaliser les passants.

Vient ensuite F. Vandenoeseche ou plutôt celui qui chante dans les rues: « Lâles petits moulins à vent pour amuser les enfants. » Le 6 janvier, au lieu de faire des petits moulins, il avait absorbé du genièvre en compagnie de sa moitié qui, paraît-il, est aussi forte que lui sous ce rapport. On se querella, puis on en vint aux mains. La femme ne brilla pas puisqu'elle resta sur le carreau sous une horrible volée de coups de pied et de poing.

Le 7, elle voulut reprendre sa revanche; nouvelle brosse. Son fils vint au secours de sa mère; il ne fut pas mieux traité. Or, on dit que ce garçon se conduisit très bien. Exaspéré des mauvais traitements dont sa mère est l'objet, il remit ce jour-là un couteau entre les mains de son père en disant: « Tuez-nous tous les deux, ce sera plutôt fini. » L'homme aux petits moulins fut si effrayé de ces paroles qu'il saisit le couteau, essaya de s'enlever un bout de son imperceptible nez, et courut chez le commissaire de police, prétendant qu'on avait voulu l'assassiner. On ne tarda pas à connaître la vérité, et les petits moulins devront rester en magasin pendant un mois, c'est-à-dire jusqu'à la sortie de prison de leur propriétaire.

Stat-Civil de Roubaix
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 13 janv. — Charles Morysso, rue de Soubise, 17. — Philomène Snyrs, rue de Tourcoing, cour Flipo, 3. — Mathilde Lefebvre, rue d'Archeville, cour Cluquet, 26. — Justine Claeys, Grande-Rue prolongée, cour Bernard, 31. — Victoire Ponchilhon, cour Sellose. — Marie Masquelet, rue de l'Ermitage, 29. — Clémence Malfait, rue de Solferino, cour Amé frères. — Edmond Paris, rue de l'Époule, cour Desrousseaux, 3. — Blanche Carrette, rue d'Archeville, 72. — Céline Neetsoune, au fort Mullier.

DECLARATIONS DE DECES du 13 janvier. — Louise Dewitte, 2 mois, rue Alma, cour Frasez, 15. — Julien Cucatze, 3 mois, rue Blanche-maille. — Pierre Delhainet, 2 ans, rue des Charpentiers, cour veuve Pauluis. — Marie Glorieux, 65 ans, ménagère, rue de la Croix, 14. — Fidèle Deboise, 42 ans, lessiveuse, rue Saint-Honoré, 18. — Hélène Pecqueur, 26 ans, lingère, rue Duc 47. — Romain Dhacne, 12 ans, Grande-Rue, cour Lefebvre, 24. — Ernest Fasseu, 2 mois, rue de Tourcoing, 66. — Jean Prate, 65 ans, journalier, rue Duc, 48. — Du 14. — Alfred Servais, 1 an, rue des Parvenues. — Henri Tettelin, 5 mois, au petit Beaumont 21. — Victor Heyman, 26 jours, rue du Fontenoy, 142. — Hortense Deroubaix, 1 an, rue Descléme, cour Lefebvre, 24. — Jeanne Lecocq, 3 jour, rue des Longues-Haies, cour Debaixieux. — Vanlerde, présenté sans vie, rue de Magnotta 14. — Jeanne Halsbeughe, 56 ans, journalière, rue Stephenson, 10. — Joseph Cornil, 11 jours, rue de Luxembourg, cour Warren, 1. — Albert Montier, 4 mois, rue des

RECOLLES, 4. — Jean-Baptiste Duquesnoy, 74 ans, usseler, rue Saint-Antoine, cour Devallée, 1.

MARIAGES du 14 janvier. — Philippe Wagnoe, 21 ans, sans profession, et Marie Dupire, 27 ans, sans profession. — Du 12. — Charles Boulet, 25 ans, ébéniste, et Flore Leroi, 21 ans, tailleur. — Emile Delannoy, 29 ans, employé de commerce, et Maria Stoppin, 30 ans, sans profession. — Henri Duquesne, 25 ans, cordonnier, et Irma Stoppin, 31 ans, sans profession. — Ferdinand Blondau, 32 ans, orfèvre, et Céline Dupire, 27 ans, sans profession. — Du 13. — Arthur Dewas, 22 ans, boucher, et Mathilde Plamont, 21 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Mees, 22 ans, employé de commerce, et Anne Hermans, 24 ans, modiste.

CONVOIS FUNERAIRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 17 janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur EMILE-ROBERT DESSAT, époux de Dame MATHILDE HEGGLE, décédé à Roubaix le 11 janvier 1875, à l'âge de 49 ans et 10 jours. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, le 17 janvier 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE DELAMALADRIE (dit Baptiste Jacques), époux de Dame LOUISE BOUCHEZ, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1875, à l'âge de 71 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le 17 janvier 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur ADELPHI-JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN-JOSEPH DUQUEENNOY, né à Moscou, le 24 février 1834, décédé à Schaerbeek, le 7 décembre 1875. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

BELOQUE. — LES ORÈVES. — Les grévistes ont fait hier une nouvelle excursion à Charleval, ils ont débouché dans la ville par la rue de Marcelline, vers deux heures de l'après-midi, au nombre d'environ onze à douze cents.

Le même ordre était observé que dans la manifestation précédente. C'étaient également les mêmes meneurs et à peu près les mêmes figures. La chanson seule avait varié: comme dans le Centre, ils répétaient: « Salutaires uns. »

On ne travaille plus ainsi. Cette bande, partie le matin de Golvysart, a traversé successivement Gilly, Montigny, Marcelline et Dampremy, où elle s'est arrêtée un instant sur la place, puis est retournée fort tranquillement à son point de départ.

Quelques ouvriers qui avaient abandonné le travail au charbonnage de Bonne-Espérance, par des ouvriers de la fosse de l'Épône, du Trier-Kaisin, où le travail est interrompu pour cause d'inondation.

Des placards défendant des rassemblements de plus de cinq personnes sont affichés dans la commune de Marcelline.

« Un meeting a été tenu à Roux, hier soir, dans le cabaret du sieur Baillet, membre de l'Internationale. Environ deux cents personnes y assistèrent. »

« On mande de Gand, à l'Echo du Parlement, que des gendarmes ont quitté cette ville pour le Hainaut, par train spécial, hier. »

« On écrit de Roux au Journal de Charleval: »

« Un meeting a été tenu à Roux, hier soir, dans le cabaret du sieur Baillet, membre de l'Internationale. Environ deux cents personnes y assistèrent. »

« On nous rapporte qu'après-hier on a relevé le cadavre d'un homme gelé sur le chemin de Mourcourt. Cet infortuné était venu chez un bûcheron de Mourcourt; il était indisposé quand il s'est remis en route; le froid l'a saisi et on a fait sa victime. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »

« On nous apprend que le sieur Cavalité, dit Pipe-en-Bois, réfugié de la Commune de Paris, a été signalé hier à M. l'administrateur de la sûreté publique comme se montrant à Charleval en compagnie d'ouvriers grévistes. »